VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 juin 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt deux juin deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL,**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Pierre MIQUEL, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Alain LAFFONT
Madame Patricia GUILHOT demande une interruption de séance qui est accordée par M. le Maire à 18 h 20.
M. le Maire reprend la séance à 18 h 30 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (questions n°2 et n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour les questions n°2 et n°3.
Madame Dominique ROGUE-SALLARD arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Nicolas BONNET)
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Christophe BERTUCAT)
Madame Marion CANALES arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Mme Nicaise JOSEPH)
M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 et laisse pouvoir à Madame Patricia GUILHOT
Madame Valérie BERNARD quitte la séance pendant la présentation de la question n°16 et laisse pouvoir à Madame Cécile AUDET

Rapport N° 41

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ACQUISITIONS PAR EXERCICE OU DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Considérant qu'en application de l'article L211-2 du Code de l'urbanisme, le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu à la Communauté urbaine, devenue Métropole, entraîne de plein droit le transfert de l'exercice du Droit de Préemption Urbain.

Considérant que l'article L213-3 du Code de l'urbanisme prévoit que la Métropole pourra déléguer son droit à une commune membre, à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou à un concessionnaire d'une opération d'aménagement.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a, lors de ses séances des 26 février 2016 et 21 décembre 2017, donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans un certain nombre de domaines dont l'exercice du Droit de Préemption. Le Maire doit en rendre compte lors d'une séance obligatoire du Conseil municipal.

Je vous informe donc des décisions prises depuis le 1er janvier 2018 en ce qui concerne les délégations du Droit de Préemption de la commune sur les ventes suivantes :

1 – Demande d'Acquisition de Bien (D.A.B.), une maison d'habitation et un garage attenant cadastrés section EW 18, sis 7 rue Branly, acquis aux Consorts NORMANDIN, au prix de 218 000 € dont 11 000 € de commission d'agence pour compléter la maîtrise foncière nécessaire à la requalification et à la restructuration du quartier de l'ancienne école d'architecture. Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.

2 – Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), un local commercial cadastré section IR 242, sis 14 rue Lamartine, acquis à la SCI ALANCA, au prix de 220 000 € pour la mise en œuvre du projet EPICENTRE création d'un nouvel espace de co-working. Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.

3 – Vente par Adjudication, un appartement (lot 4) cadastré section IR 88, sis 51 rue Saint-Dominique et rue Gabriel Péri, acquis à M. Mamour DIALLO, au prix de 21 000 € pour poursuivre la maîtrise foncière de cet immeuble grevé d'une servitude d'utilité publique inscrite au P.L.U. qui prévoit la création d'un cheminement piéton rue Gabriel Péri. Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.

4 – D.I.A., un appartement et une cave (lots 6 et 10) cadastré section IV 23, sis 3 rue Haute-Fontgève, acquis de Mme Géraldine VENDEVILLE, au prix de 25 000 € pour poursuivre la maîtrise foncière de cet immeuble nécessaire à la restructuration de l'îlot Péri/Fontgève/Braille pour lui donner de nouvelles ouvertures et de nouvelles aérations en cohérence avec les évolutions urbaines environnantes. Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de prendre acte de cette information.

DELIBERATION

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 9 JUIL. 2018

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint

CLERMONT-FERRAND

Grégory BERNARD